

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : La CFTC l'a demandée et l'a obtenue !



Une prime de 50 euros nette sur la paye du mois de novembre.

La CFTC l'a demandée et on l'a eue. Mais on voulait plus...

Même si nous espérons plus pour cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, la CFTC avait demandé 200 euros, il faut souligner que c'est la première fois qu'une telle prime est donnée dans l'entreprise. Elle sera en bas de fiche de paye. C'est donc du net.

D'habitude il n'y a rien en fin d'année (à part les bons du CSE).

Ça représente environ 120 000 euros à se partager entre les salariés de l'entreprise. Challancin ne voulait pas donner plus.

Le contexte économique a été avancé par la Direction tout comme le déficit de 2018, les renouvellements de marchés négociés à la baisse ou la pérennité de l'entreprise.

Ça reste un geste que l'on accepte et que l'on prend. Il reste la suite des NAO avec les autres revendications portées et défendues par la CFTC.



Comment et quand sera-t-elle versée ?

Cette prime de 50 euros sera donc versée à tous les salariés à temps plein présents dans l'entreprise depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette somme sera proratisée pour les temps partiels en fonction de leur contrat de travail. (Par exemple : un salarié qui a un contrat à temps partiel à 130 heures, touchera plus qu'un salarié qui a un contrat à temps partiel à 48 heures).



**Cette prime exceptionnelle de 50 euros nette
apparaîtra sur la fiche de paie du mois de novembre !**

Challancin refuse d'avancer la somme nécessaire à l'achat des bons. Mais ceux-ci restent garantis !

CPS refuse de nous avancer l'argent pour l'achat des bons, faute de garanties juridiques d'être remboursée (environ 190 000 euros). Cette somme étant bloquée dans les caisses du CSE, elle reste disponible pour les salariés et les bons seront achetés dès la mise en place du prochain CSE après les élections syndicales dans l'entreprise.



Contactez vos DS **SNEPS - CFTC** qui participent, proposent, négocient et défendent vos intérêts dans ces réunions de négociation :
Mohamed TIJANI : 06 21 81 18 91 / **Mickael LEPRINCE** : 06 51 92 70 01
Djamal MENNI : 06 95 45 87 18 / **Serge Dessiehi BAH** : 07 68 70 77 71